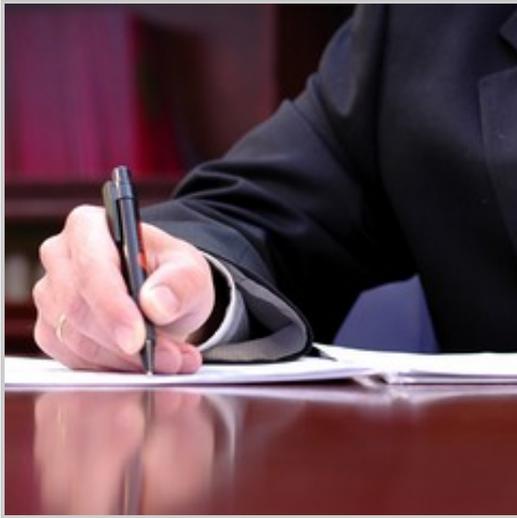


Confidentialité des avis des juristes : l'AFJE et le Cercle Montesquieu interpellent les candidats au bâtonnat

LUNDI 07 NOVEMBRE 2016 11:43 ARNAUD DUMOURIER



J'aime Partager 0



Dans une lettre ouverte du 28 octobre 2016, l'AFJE et le Cercle Montesquieu demandent aux candidats aux bâtonnats de prendre position sur la reconnaissance du principe de confidentialité des avis des juristes d'entreprise en France.

Dans une lettre ouverte adressée aux candidats au bâtonnat de Paris et aux autres candidats de bâtonnats de France, l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE) et le Cercle Montesquieu, affirment que *"les avocats et les juristes d'entreprise forment une même communauté"*.

Cependant, *"certains pensent que la défense du secret passe par une sorte de ligne Maginot et que la reconnaissance de la confidentialité pour les juristes d'entreprise serait une faiblesse supplémentaire"*. *"Ceci nous paraît une formidable erreur*

stratégique !", selon les deux associations.

Si les avocats portaient à leurs côtés l'adoption du principe de confidentialité, ils *"reprendraient l'offensive dans le débat"*, *"se concentreraient sur l'intérêt des citoyens, des entreprises, et du droit en général"* et *"seraient les acteurs d'une vision dynamique de l'État de droit"*.

Les deux associations regrettent que *"quelques avocats voire des institutions plus ou moins représentatives"* se soient dressées pour empêcher un *"rééquilibrage indispensable pour notre économie."* *"Ils n'ont en fait qu'assombri encore un peu plus l'horizon des avocats, et tout particulièrement des plus jeunes"*, *"ils se sont ainsi enfermés dans le bunker des vanités."*

Selon elles, il s'agit d'une *"vision ringarde des juristes d'entreprise"* alors que ces derniers sont *"au moins aussi qualifiés que les avocats"* et sont aujourd'hui *"un des rouages essentiels de la stratégie d'une entreprise"*.

De même, ils sont *"aussi indépendants que les avocats libéraux"* et disposent également *"via l'association dont ils sont membres, d'un code de déontologie et ont accès à des formations spécialisées"*.

Par conséquent, *"nous vous invitons donc officiellement à nous faire savoir si vous entendez supporter notre demande de reconnaissance du principe de confidentialité des avis des juristes d'entreprise. Ce faisant, vous porterez une vision concrète de la complémentarité de nos professions enfin unies dans la défense de valeurs communes en faveur du développement de l'Etat de droit"*, conclut la lettre.

Arnaud Dumourier (@adumourier)

Suivre @adumourier